


<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille huit, le vingt Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.</p> <p>Date de convocation : 12 Décembre 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : Dominique MORTEMOUSQUE, Viviane GRELLETY</p>	
<p><u>OBJET :</u></p> <p><u>Renouvellement du contrat de travail de Mme COUDERC Nicole</u></p>	<p>Madame le Président rappelle que le contrat de travail de Mme COUDERC qui assure la garderie à l'école maternelle de Saint-Avit-Sénieur, arrive à son terme le 31 Décembre 2008.</p> <p>Elle propose un renouvellement de ce contrat à compter du 1^{er} Janvier 2009 jusqu'au 31 Août 2009.</p> <p>Le Conseil Communautaire à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte le renouvellement du contrat de Mme COUDERC Nicole, dans les mêmes fonctions à temps non complet, (11.60 heures hebdomadaires), du 1^{er} Janvier au 31 Août 2009. • Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce contrat.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 29 DEC. 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : - 5 JAN. 2009</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 23 Décembre 2008.</p> <p>Le Président,  Maryse BALSE</p> <div data-bbox="1069 1904 1420 2150"> <p>SOUS PRÉFECTURE BEAUMONT DU PERIGORD 29 DEC. 2008 APProuvée</p> </div>